



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Séance du 18 juin 2025 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
9	15	11

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Marie LEBRE

Administrateurs présents : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, ROBERT Astrid, VAILLAT Fanny, MORENO Manuel, AGARD Yvette, POUZENC Catherine, FIORILLO Chantal

Administrateurs ayant donné pouvoir : LAFOND Emilie donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle donne pouvoir à CARELLO Danièle

Administrateurs absents : JEAN Nathalie, FRASCA Karine, MARTINEZ Katia, PELLEGRIN Danièle

Délibération N° 25/13–

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR LE DON D'OBJETS ET/OU TEXTILE AVEC L'ASSOCIATION L'ATELIER LES 1001 VIES

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

Rappelle à l'assemblée que l'Association « l'Atelier des 1001 vies » a pour objet principal de promouvoir un mode de consommation écoresponsable et solidaire au sein d'une structure de réemploi (Recyclerie) dont elle assure la gestion.

Dit que le CCAS est un organisme qui a pour mission d'aider, d'accompagner et orienter les personnes en difficultés sociales.

Dit que ces deux structures ont la volonté de formaliser un partenariat afin d'apporter leur aide au plus démunis.

Indique que la présente convention a pour objectif de définir les modalités de l'opération de partenariat dont la Recyclerie et le CCAS ont convenu en précisant les droits et obligations des parties.

Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la Convention de partenariat portant sur le don d'objets et/ou textile entre le CCAS et l'Association « l'Atelier des 1001 vies » telle qu'elle est annexée.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-261301733-20250618-DELIB_25_13

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Jean-Marie LEBRE



Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le
Publication/notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-261301733-20250618-DEL IB_25_13